

## **Club des petits déjeuners du Canada**

### **États financiers au 30 juin 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats et actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 17
Annexes	18

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de  
Club des petits déjeuners du Canada

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Club des petits déjeuners du Canada (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2020 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de l'exercice précédent, l'organisme tirait des apports de particuliers provenant de dons, de la campagne annuelle de financement et des contributions parentales, dont il n'était pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'était limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avions pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons et de la campagne annuelle de financement ainsi que des contributions parentales, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, de l'actif à court terme au 30 juin 2019 et de l'actif net au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et au 30 juin 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux. Nous exprimons également une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2020, en raison des incidences éventuelles de ce problème sur la comparabilité des chiffres de l'exercice considéré et des informations comparatives.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces

risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 15 septembre 2020

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A119564

# Club des petits déjeuners du Canada

## Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 30 juin 2020

	2020	2019
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Dons et campagne annuelle de financement (note 6)	15 420 909	12 647 512
Subventions gouvernementales (note 6)	14 460 283	1 845 188
Dons de biens et de services (notes 5 et 6)	4 363 826	3 563 813
Contributions parentales (note 6)	2 887	438 925
Produits d'intérêts	165 853	158 927
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	28 146	28 157
Autres produits	35 876	6 540
	<u>34 477 780</u>	<u>18 689 062</u>
<b>Charges</b>		
Allocations aux écoles et autres organismes	13 748 442	4 394 307
Salaires	5 346 362	4 876 574
Achat de nourriture et frais d'approvisionnement	5 988 150	1 893 516
Dons de produits de consommation alimentaires et d'équipement – écoles	4 251 177	3 273 300
Équipement léger	154 245	86 745
Entretien et réparations	64 491	52 183
Relations publiques, promotion et communications	562 552	496 767
Fournitures et frais de bureau	66 823	92 877
Télécommunications	87 265	158 126
Charges locatives	421 121	323 876
Assurances	13 932	17 156
Chauffage et énergie	16 345	10 815
Honoraires professionnels	65 743	140 074
Sous-traitance	769 578	477 505
Intérêts et frais bancaires	87 234	45 129
Frais de déplacement et de représentation	175 861	302 950
Amortissement des immobilisations corporelles	217 129	178 514
Amortissement des actifs incorporels	74 336	25 149
Frais des technologies de l'information	90 359	84 336
Formation et recrutement	72 968	80 644
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	13 065	14 003
Perte sur la radiation d'actifs incorporels	3 547	
Frais de surveillance scolaire	682 037	851 533
Autres charges	9 777	9 955
	<u>32 982 539</u>	<u>17 886 034</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>1 495 241</b>	<b>803 028</b>
Actif net au début	6 735 443	5 932 415
Actif net à la fin	<u><u>8 230 684</u></u>	<u><u>6 735 443</u></u>

# Club des petits déjeuners du Canada

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 495 241	803 028
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	217 129	178 514
Amortissement des actifs incorporels	74 336	25 149
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(28 146)	(28 157)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	13 065	14 003
Perte sur la radiation d'actifs incorporels	3 547	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 7)	<u>2 790 116</u>	<u>8 626 016</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>4 565 288</u>	<u>9 618 553</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(473 160)	(178 345)
Cession d'immobilisations corporelles	2 050	
Acquisition d'actifs incorporels	(103 568)	(120 024)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(574 678)</u>	<u>(298 369)</u>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>3 990 610</b>	<b>9 320 184</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>16 819 817</u>	<u>7 499 633</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>20 810 427</u>	<u>16 819 817</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>		
Encaisse	8 234 220	8 373 303
Dépôts à terme	<u>12 576 207</u>	<u>8 446 514</u>
	<u>20 810 427</u>	<u>16 819 817</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Club des petits déjeuners du Canada

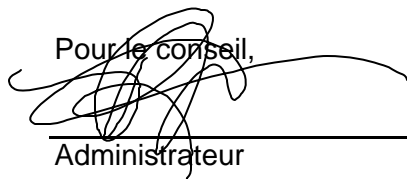
## Situation financière

au 30 juin 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 810 427	16 819 817
Apports à recevoir et autres créances (note 8)	188 406	365 004
Stock	186 140	295 114
Frais payés d'avance	208 246	117 988
	<u>21 393 219</u>	<u>17 597 923</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 9)	1 063 302	822 386
Actifs incorporels (note 10)	186 682	160 997
	<u>22 643 203</u>	<u>18 581 306</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 12)	2 513 914	597 555
Autres apports reportés (note 13)	11 813 604	11 123 236
Produits reportés		11 925
	<u>14 327 518</u>	<u>11 732 716</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 14)	85 001	113 147
	<u>14 412 519</u>	<u>11 845 863</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	<u>8 230 684</u>	<u>6 735 443</u>
	<u>22 643 203</u>	<u>18 581 306</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur



Administrateur

# Club des petits déjeuners du Canada

## Notes complémentaires

au 30 juin 2020

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif, a comme mission de nourrir le potentiel et la santé des enfants en leur donnant une chance égale de réussite, un petit déjeuner à la fois. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Ces mesures ont notamment entraîné la fermeture complète des écoles primaires et secondaire à compter de la mi-mars à la suite des directives ordonnées par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Elles ont également entraîné une augmentation importantes des apports du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux, de fondations et des entreprises afin de permettre à l'organisme de venir en aide aux enfants touchés par cette crise. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

#### **Changement dans les activités**

Avec le soutien de son réseau de partenaires corporatifs, les écoles et les commissions scolaires, l'organisme a mis en place un fonds d'urgence COVID-19 pour soutenir les bénéficiaires de ses programmes et les organismes communautaires locaux qui viennent en aide aux enfants en situation d'insécurité alimentaire partout au Canada pendant la crise de la COVID-19. L'organisme collabore avec des banques alimentaires et d'autres ressources locales afin de les aider à distribuer des sacs à emporter contenant des aliments de base. Dans certaines écoles, des zones de débarquement ont été identifiées et communiquées par le biais des commissions scolaires, afin que les familles sachent quand et où accéder à ces lieux de ramassage. Ces sacs sont distribués de manière à encourager la distanciation sociale et à éviter les rassemblements inutiles. L'organisme a ainsi pu supporter des milliers d'enfants incluant ceux dans des milieux autochtones avec ses livraisons de nourritures et du support financier.

### **3 - MODIFICATIONS COMPTABLES**

#### **Chapitre 4433**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.



# Club des petits déjeuners du Canada

## Notes complémentaires

au 30 juin 2020

---

### **3 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)**

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

#### **Chapitre 4434**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4434, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4432 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4434. Le chapitre 4434 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des actifs incorporels.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

### **4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

# Club des petits déjeuners du Canada

## Notes complémentaires

au 30 juin 2020

---

### 4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Constatation des produits

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les promesses de dons et les legs sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier. Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur marchande, qui correspond à leur valeur potentielle de revente à la date du don.

##### *Contributions parentales*

Les contributions parentales sont constatées à titre de produits lorsque le service a été rendu et qu'elles sont reçues. À compter de l'exercice terminé le 30 juin 2020, ces contributions ne sont plus reçues par l'organisme, puisqu'elles sont maintenant reçues directement par les écoles.

# Club des petits déjeuners du Canada

## Notes complémentaires

au 30 juin 2020

### 4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

#### Stock

Le stock de produits de consommation alimentaires et non alimentaires est comptabilisé au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Pour le stock reçu sous forme de don, le coût est déterminé à la juste valeur du bien reçu au moment du don.

#### Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de l'actif correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier	Linéaire	10 %
Équipement informatique, logiciels et site Internet	Linéaire	33,33 %
	Linéaire	Jusqu'en
Améliorations locatives	sur la durée	2025
Équipement – écoles	du bail	10 %
Équipement – entrepôt	Linéaire	20 %
Équipement – télécommunications	Dégressif	30 %
	Dégressif	30 %

#### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'actif à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

# Club des petits déjeuners du Canada

## Notes complémentaires

au 30 juin 2020

### 4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Avantages sociaux futurs

##### Régime de retraite

L'organisme offre un régime de retraite à cotisations définies. La charge de retraite afférente à ce régime est comptabilisée à l'état des résultats dans l'exercice au cours duquel les services sont fournis par les employés. La date d'entrée en vigueur du régime est le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les employés du Québec et le 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour les employés de l'extérieur du Québec.

Les employés deviennent admissibles au régime lorsqu'ils ont rempli l'une des conditions suivantes :

- 1) Ils ont atteint 35 % du maximum des gains admissibles en vertu du Régime de rentes du Québec au cours de l'année précédente; ou
- 2) Ils ont travaillé 700 heures au cours de l'année précédente.

La cotisation des employés varie entre 1 % et 3 % de leur salaire brut selon l'ancienneté, et la cotisation patronale est égale à la cotisation des employés.

##### Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2020, qui est constitué des cotisations au régime de retraite à cotisations définies, s'élève à 101 414 \$ (91 821 \$ en 2019).

### 5 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

#### Apports sous forme de fournitures et de services

L'organisme a reçu des apports importants sous forme de fournitures et de services concernant ses événements spéciaux et ses activités. Les éléments suivants de l'état des résultats sont composés d'apports sous forme de fournitures et de services évalués à la juste valeur marchande :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Dons de produits de consommation alimentaires	<b>4 020 390</b>	3 336 188
Dons de fournitures	<b>288 645</b>	126 824
Dons de services	<b>54 791</b>	100 801
	<b><u>4 363 826</u></b>	<b><u>3 563 813</u></b>

# Club des petits déjeuners du Canada

## Notes complémentaires

au 30 juin 2020

### 6 - APPORTS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Dons et campagne annuelle de financement :		
Entreprises	8 215 904	5 266 783
Particuliers	3 633 138	5 316 232
Fondations	<u>3 571 867</u>	<u>2 064 497</u>
	<u>15 420 909</u>	<u>12 647 512</u>
Dons de biens et de services :		
Entreprises	4 020 389	3 272 343
Fondations	<u>343 437</u>	<u>291 470</u>
	<u>4 363 826</u>	<u>3 563 813</u>
Subventions gouvernementales :		
Provincial	7 070 950	950 691
Fédéral	5 250 000	
Santé Canada	875 000	293 340
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	748 583	327 647
Ville de Montréal	<u>515 750</u>	<u>273 510</u>
	<u>14 460 283</u>	<u>1 845 188</u>
Contributions parentales :	<u>2 887</u>	<u>438 925</u>

### 7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Apports à recevoir et autres créances	176 598	(171 853)
Stock	108 974	(150 367)
Frais payés d'avance	(90 258)	1 848
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 916 359	110 378
Autres apports reportés	690 368	8 838 135
Produits reportés	<u>(11 925)</u>	<u>(2 125)</u>
	<u>2 790 116</u>	<u>8 626 016</u>

## Club des petits déjeuners du Canada

### Notes complémentaires

au 30 juin 2020

#### 8 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	186 132	138 222
Autres apports à recevoir	2 001	72 856
Subvention provinciale à recevoir		151 519
Autres	<u>273</u>	<u>2 407</u>
	<u><u>188 406</u></u>	<u><u>365 004</u></u>

#### 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>			<u>2019</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	146 445	79 357	67 088	52 926
Équipement informatique	285 955	154 603	131 352	180 327
Améliorations locatives	734 252	341 709	392 543	283 654
Équipement – écoles	508 056	328 387	179 669	226 818
Équipement – entrepôt	246 822	19 789	227 033	10 372
Équipement – télécommunications	71 569	63 852	7 717	10 389
Oeuvre d'art	57 900		57 900	57 900
	<u><u>2 050 999</u></u>	<u><u>987 697</u></u>	<u><u>1 063 302</u></u>	<u><u>822 386</u></u>

#### 10 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2020</u>			<u>2019</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Actifs incorporels amortissables				
Logiciels	419 007	278 491	140 516	115 030
Site Internet	59 356	13 190	46 166	45 967
	<u><u>478 363</u></u>	<u><u>291 681</u></u>	<u><u>186 682</u></u>	<u><u>160 997</u></u>

#### 11 - OUVERTURE DE CRÉDIT

L'organisme possède une ouverture de crédit d'un montant autorisé de 80 000 \$ sur des cartes de crédit. Au 30 juin 2020, elle n'était pas utilisée (22 798 \$ au 30 juin 2019).

## Club des petits déjeuners du Canada

### Notes complémentaires

au 30 juin 2020

#### 12 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 112 546	275 211
Salaires et vacances à payer	351 213	287 816
Retenues à la source à payer	<u>50 155</u>	<u>34 528</u>
	<u><u>2 513 914</u></u>	<u><u>597 555</u></u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 44 127 \$ au 30 juin 2020 (30 625 \$ au 30 juin 2019).

#### 13 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Subventions de fonctionnement		
Solde au début	11 123 236	2 285 101
Montant encaissé	19 114 955	10 119 153
Montant constaté aux résultats	<u>(18 484 741)</u>	<u>(1 281 018)</u>
Dons de produits de consommation alimentaires et d'équipement non distribué	<u>60 154</u>	
Solde à la fin	<u><u>11 813 604</u></u>	<u><u>11 123 236</u></u>

Les autres apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

#### 14 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent la valeur comptable nette des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles.

Le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Améliorations locatives	261 237	261 237
Amortissement cumulé	<u>(178 218)</u>	<u>(150 473)</u>
Solde à la fin	<u>83 019</u>	<u>110 764</u>
Mobilier	4 607	4 607
Amortissement cumulé	<u>(2 625)</u>	<u>(2 224)</u>
Solde à la fin	<u><u>1 982</u></u>	<u><u>2 383</u></u>
	<u><u>85 001</u></u>	<u><u>113 147</u></u>

# Club des petits déjeuners du Canada

## Notes complémentaires

au 30 juin 2020

---

### **15 - RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et autres créances (excluant les taxes de vente et toute subvention gouvernementale à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

#### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

#### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### **16 - ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 1 254 051 \$ pour des locaux et un entrepôt, du matériel et du soutien informatique.

Les contrats pour les locaux et l'entrepôt échoient à différentes dates entre le 31 octobre 2020 et le 31 janvier 2025. Les contrats pour le matériel et le soutien informatique échoient à différentes dates entre le 30 novembre 2022 et le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 363 524 \$ en 2021, à 321 542 \$ en 2022, à 310 247 \$ en 2023, à 164 514 \$ en 2024 et à 94 224 \$ en 2025.



## Club des petits déjeuners du Canada

### Notes complémentaires

au 30 juin 2020

#### 16 - ENGAGEMENTS (suite)

L'organisme s'est engagé à verser des dons à plusieurs écoles partout au Canada pour l'ouverture et le développement de clubs des petits déjeuners et pour du soutien d'urgence causé par la crise de la COVID-19 au cours du prochain exercice. Les dons financiers (allocations) ainsi que les dons en équipement et en produits de consommation alimentaires (évalués à la juste valeur marchande en vertu de ces ententes) se détaillent comme suit :

	2020
	\$
Dons financiers (allocations)	5 906 969
Dons en équipement et en produits de consommation alimentaires	8 631 249
	<u>14 538 218</u>

**Club des petits déjeuners du Canada****Annexes**

pour l'exercice terminé le 30 juin 2020

(non audité)

	<b>ANNEXE A</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>SALAIRES</b>		
Administration	<b>250 362</b>	245 256
Développement	<b>1 137 585</b>	1 223 492
Communications	<b>545 666</b>	784 585
Programmes	<b>2 652 904</b>	2 334 022
Entrepôt	<b>364 375</b>	289 219
Marketing	<b>395 470</b>	
	<u><b>5 346 362</b></u>	<u>4 876 574</u>
		<b>ANNEXE B</b>
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>SOUS-TRAITANCE</b>		
Consultation – communications	<b>231 406</b>	69 141
Consultation – informatique et soutien technique	<b>119 871</b>	143 231
Traduction, édition et graphisme	<b>29 227</b>	26 471
Autres	<b>389 074</b>	238 662
	<u><b>769 578</b></u>	<u>477 505</u>